



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Frédéric CHIVOT (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE), Laurie BUQUET (pouvoir de vote donné à Jean-Michel SALON), Franck LECRIVAIN.

Madame Martine FAUQUEMBERGUE a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 7 mars 2019

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Budget eau - Approbation du compte de gestion 2018

Le maire rappelle que le compte de gestion est la comptabilité tenue en parallèle du secrétariat de mairie par le comptable public.

Les chiffres reçus de la trésorerie se présentent ainsi :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 044.59€	Dépenses	0€
Recettes	0€	Recettes	2 044.59€
Résultat de l'exercice	2 044.59€	Résultat de l'exercice	2 044.59€
Résultat N-1	73.08€	Résultat N-1	99 797.67€
Résultat de clôture	-1 971.51€	Résultat de clôture	101 842.26€

Résultat de l'exercice : 0€

Résultat de clôture : 99 870.75€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018.

3- Budget eau - Approbation du compte administratif

Le compte administratif est la comptabilité tenue par le secrétariat de mairie. Après s'être fait présenter les résultats et constatant que ceux-ci sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

4 - Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est la suivante :

Chapitre 002 (Déficit de fonctionnement antérieur reporté) : 1 972€

Chapitre 001 (Excédent d'investissement antérieur reporté) : 101 842€

5 - Vote du budget primitif eau 2019

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif 2019 suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante : 2 354€

- Charges exceptionnelles : 3 278€

- Dotations aux amortissements et provisions : 2 045€

- Déficit antérieur reporté : 1 972€

TOTAL : 9 649€

Section d'exploitation recettes :

- Autres produits de gestion courante : 9 649€

TOTAL : 9 649€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles : 103 887€

TOTAL : 103 887€

Section investissement recettes :

- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : 2 045€

- Excédent antérieur reporté : 103 887€

TOTAL : 103 887€

Le maire précise qu'il manque sur l'année 2018 en recette de fonctionnement la surtaxe eau que doit reverser le délégataire. Ce reversement sera fait sur 2019, la commune va maintenant collecter la TVA sur cette surtaxe.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif eau pour l'année 2019.

6 - Budget principal - Approbation du compte de gestion 2018

Le maire expose les chiffres du compte de gestion 2018 pour le budget communal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	494 974.58€	Dépenses	54 476.48€
Recettes	575 554.45€	Recettes	14 357.14€
Résultat de l'exercice	80 ,579.87€	Résultat de l'exercice	-38 119.34€
Résultat N-1	663 456.21€	Résultat N-1	22 076.97€
Résultat de clôture	744 036.08€	Résultat de clôture	-16 042.37€

Résultat de l'exercice : 42 460.53€

Résultat de clôture 2018 : 727 460.53€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018.

7 - Budget principal - Approbation du compte administratif 2018

Après s'être fait présenter les résultats et constatant que ceux-ci sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 pour le budget communal.

8 - Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est la suivante :

- Chapitre 002 (Recette de fonctionnement antérieur reporté) : 727 933€
- Chapitre 001 (Dépense d'investissement) : 16 042€
- Chapitre 10 - article 1068 (Excédent de fonctionnement) : 16 042€

9 - Subventions aux associations et au CCAS

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
6574	Amicale des aînés	300
6574	Association de pêche	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	400
6574	Club gymnastique	200
6574	Club tennis	300
6574	Association badminton	120
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	80
6574	Comité des fêtes	600
6574	AS Prouzel/Plachy	120
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Danse moderne	120

Les subventions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

10 - Vote des taux de fiscalité directe

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de garder les taux de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le non bâti, CFE) aux mêmes taux qu'en 2018 soit :

Taxe d'habitation : 11,89%

Taxe foncière (bâti) : 13,76%

Taxe foncière (non bâti) : 21,78%

CFE : 11,73%

Le produit attendu de la fiscalité directe pour l'année 2019 est de 212 909€.

11 - Vote du budget primitif 2019

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 678 209€
 - Charges de personnel : 220 200€
 - Autres charges de gestion courante : 58 550€
 - Charges financières : 2 459€
 - Atténuation de produits : 35 904€
 - Charges exceptionnelles : 68 000€
 - Différence sur opération d'immobilisation : 5 345€
 - Virement à la section de fonctionnement : 217 341€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 1 286 008€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 35 000€
 - Produits des services et du domaine : 10 060€
 - Impôts et taxes : 289 729€
 - Dotations, subventions et participations : 168 264€
 - Autres produits de gestion courante : 50 500€
 - Produits financiers : 1€
 - Excédent antérieur reporté : 727 933€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 1 286 008€**

Investissement dépenses :

- Emprunts : 22 354€
 - Immobilisations corporelles : 206 104€
 - Déficit antérieur reporté : 16 042€
- TOTAL dépenses d'investissement : 244 500€**

Le maire détaille les recettes d'investissement engagées à mandater sur 2019 ainsi que celles prévues pour l'exercice qui sont le remplacement du jeu à ressort à l'aire de jeu, la pose d'un nouveau banc, le raccordement de l'habitation située 1 route de Saint-Saufliou, le remplacement de la canalisation d'alimentation en eau potable et la création d'une sente pédestre 1 rue du Cdt André Dodart, l'achat de nouvelles tables et d'une vingtaine de chaises pour la salle polyvalente, l'acquisition du camion benne et le changement de la borne incendie rue des clabadois.

Investissements recettes :

- Dotations, fonds divers, réserve : 21 814€
 - Opérations d'ordre entre sections : 5 345€
 - Virement de la section de fonctionnement : 217 341€
- TOTAL des dépenses d'investissement : 244 500€**

Après délibération le conseil municipal adopte le budget primitif 2019 présenté ci-dessus avec 8 voix pour et 3 abstentions (Jean-Luc Huyon, Jacques Lemoine et Frédéric Chivot,

ayant donné procuration à Jacques Lemoine). Monsieur Huyon justifie son abstention par les points suivants :

- Le budget 2019 a été préparé comme pour les précédents exercices par le maire et le secrétaire de mairie sans la participation des adjoints responsables de commissions
- Qu'il n'y a pas eu de présentation d'un budget par le responsable de la commission des espaces verts sur les besoins en matériel des employés communaux alors que l'an dernier il avait déjà fait la remarque à l'adjoint en charge
- Qu'aucun investissement sur l'entretien de notre patrimoine immobilier communal pendant notre mandat et aucun projet constructif à venir pour le moment

Le maire lui répond qu'aucun investissement immobilier n'a été programmé compte tenu de réalisation future de l'assainissement collectif dans les rues des clabaudois, Hémir Mézan, de l'église, de Conty, de la rue Edouard Philogène-Wallet et de buyon. Compte tenu de la nécessité d'abonder chaque année le budget du SIAVS et de la prévision exponentielle à la hausse du budget nécessaire.

En outre le personnel technique est suffisamment doté pour l'instant et un camion-benne va être livré au cours du printemps, les moyens particuliers sont fournis autant que de besoin.

En ce qui concerne une éventuelle construction d'une salle des fêtes rien ne peut-être envisagé tant que le PLUi n'est pas approuvé.

12 - Accord de principe sur garantie d'emprunt pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS)

Le maire retire ce point de l'ordre du jour, le SIAVS a sollicité un emprunt auprès de la caisse des dépôts, celle-ci a dans un premier temps demandé une garantie d'emprunt des communes adhérentes au syndicat puis s'est rétracté en constatant que les communes abondaient chaque année le budget du SIAVS.

13 - Renouvellement contrat à durée déterminée service technique

Le maire informe l'assemblée que monsieur Florian Dubois (adjoint technique), qui est placé en congé longue durée depuis le 17 octobre 2016 a fait une demande tardive de renouvellement de son congé.

Dans ce cadre il est proposé à renouveler pour une durée d'un an de contrat de monsieur Matthieu Roger en tant qu'agent technique pour la période du 31 mai 2019 au 30 mai 2020. Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat.

14 - Parcours Emploi Compétence (PEC)

Le maire explique que madame Sabrina Laadjal, actuellement en contrat PEC jusqu'au 3 juillet 2019 arrive au terme des 2 années possibles de ce contrat aidé.

Madame Laadjal a effectué un travail de qualité pendant ces deux années pendant lesquelles elle a pu participer aux tâches d'un secrétariat de mairie et développer ses compétences professionnelles.

Le maire propose de renouveler le contrat aidé au secrétariat de mairie, rappelant que le nombre d'heures minimum de travail par semaine est de 26 heures et que le département

prend à sa charge 60% de la paie. En contrepartie l'employeur doit proposer une formation au contractant et favoriser son insertion dans le milieu du travail.

Après délibération les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'engager les démarches afin de recruter une nouvelle personne en Parcours Emploi Compétence pour une période d'un an renouvelable.

15 - Frelon asiatique

Le maire a participé à une réunion le 14 mars organisée par le service protection civile de la préfecture de la Somme.

Il a été présenté le plan d'action 2019 de lutte contre le frelon asiatique. Jusqu'à la fin du mois de mai les nids ou suspicions de frelons asiatiques seront à signaler à la mairie qui prendra contact avec la protection civile pour intervention, période pendant laquelle les nids sont primaires et de petites tailles.

A partir du mois de juin, l'Etat n'engagera ses services que pour les interventions sur les lieux à risques ou pour les urgences.

Pour tous les autres cas, une liste d'entreprises agréées pour détruire les nids de frelons asiatiques a été transmise à la mairie et la prise en charge financière reposera sur les administrés, le coup de la destruction d'un nid varie entre 80€ et 120€.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre à sa charge la destruction des nids de frelons asiatiques pour l'année 2019.

Le maire rappelle quelques consignes de sécurité concernant les nids de frelons asiatiques et notamment qu'il ne faut pas les tirer au fusil et qu'une combinaison d'apiculteur ne suffit pas pour se protéger.

16 - Questions et informations diverses

- La SIP a déposé 2 permis de construire pour la construction de 10 logements sociaux dans le lotissement les coteaux. Dans ce cadre la SIP a sollicité de la commune qu'elle garantisse l'emprunt pour la construction de ces logements. La demande a été basculée à la communauté de communes qui a la compétence logement. En attente d'une réponse.
- La procédure de modification simplifiée pour la zone des coteaux sollicitée auprès de la communauté de communes, compétente dans ce domaine, n'est toujours pas engagée. La communauté de communes ne communique pas.
- Jacques Lemoine demande que soient coupées certaines branches des arbres place du Petit-Plachy pour l'installation des forains à la fête du village.
- Christian Herbet se rendra à une réunion organisée par le Centre de Gestion de la Somme concernant la qualité de vie au travail le 29 avril 2019.
- Jean-Michel Salon demande ce qu'il en est des déformations de la route du Commandant André Dodart. Le maire indique qu'une énième réunion d'expertise doit

normalement avoir lieu le 15 avril 2019. Les entreprises se rejettent la faute et ne s'entendent pas sur la prise en charge de la réfection de la voirie.

Sans autre question la séance est levée à 23h.